

DHL EXPRESS BROCHURE DOUANES



UN SERVICE ADAPTÉ POUR CHAQUE ENVOI

En optant pour DHL Express, vous vous assurez les services du numéro un du transport express. DHL Express dispose d'une offre étendue de services pouvant être déployés en fonction de vos souhaits. Vous choisissez par exemple vous-même à quel moment vous voulez que votre envoi soit livré. Votre envoi est-il des plus urgents ou une livraison le jour ouvrable suivant avant la fin de la journée suffira-t-elle ? Quelles que soient vos exigences, DHL Express vous offre la solution de transport adéquate et réfléchit à vos côtés. Vous envisagez d'exporter ou d'importer et votre envoi est soumis aux formalités douanières ? DHL Express assure un passage en douane rapide et aisé de vos colis !

Services Same Day

Pour tous vos envois qui doivent faire l'objet d'une prise en charge spécifique ou qui doivent être livrés le plus rapidement possible. En Belgique, en Europe ou ailleurs dans le monde ? Nous vous offrons toujours une solution sur mesure. Tout est possible.

Services Time Definite

Pour vos envois à délais critiques, qui doivent arriver rapidement à destination, nous vous proposons nos services Time Definite. Une livraison nationale et internationale rapide, partout dans le monde, avec différentes options de créneau de livraison : le matin avant 9h, avant midi ou avant la fin de la journée. Nous vous garantissons la livraison de votre colis dans l'intervalle demandée.

Services Day Definite

Votre envoi doit être livré dans un pays d'Europe et n'est pas vraiment urgent ? Nous vous proposons alors de le confier à DHL ECONOMY SELECT. Une livraison simple et fiable dans plus de trente pays.

Globalmail Business

Pour l'envoi de votre courrier professionnel international (dans tous les pays du monde à l'exception de la Belgique). Votre coursier express emporte simplement votre courrier pour vous. Ensuite, DHL Express se charge du tri, de l'affranchissement et de la livraison ponctuelle. Une solution on ne peut plus simple.

Un monde d'expérience dans le transport express et les formalités douanières

La longue expertise de DHL Express, les excellents contacts dont nous disposons avec les services douaniers et nos propres spécialistes en la matière sont garants d'un passage en douane rapide de tous les envois soumis à ces formalités. Le résultat ? Des délais de livraison très courts et fiables dans le monde entier.

Plus d'informations

Vous trouverez de plus amples informations à propos de nos services sur www.dhl.be. Vous pouvez aussi contacter notre service clientèle au 02-715 50 50. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES, POURQUOI ET DANS QUELS CAS

Avec DHL Express, vous envoyez vite et simplement vos envois soumis aux formalités douanières dans plus de deux cents pays. Grâce à notre longue expertise, vous pouvez compter sur un passage en douane sans encombre aux quatre coins du globe !

Pourquoi les marchandises sont-elles soumises aux formalités douanières ?

À l'échelle internationale, les douanes jouent un rôle important dans l'importation et l'exportation de marchandises. La douane souhaite en effet contrôler les articles qui entrent dans notre pays et en sortent, du point de vue des taxes, de la sécurité, de la santé publique et de l'environnement. Les taxes et les droits d'importation protègent le marché européen. Notons que la douane émet souvent des exigences spécifiques concernant la facture ou qu'elle peut demander d'indiquer des informations supplémentaires sur le waybill. Nous vous aidons avec plaisir à faire passer vos envois en douane le plus aisément possible.

Quels sont les envois soumis aux formalités douanières ?

En général, les marchandises sont soumises aux formalités douanières tandis que les documents ne le sont pas. Mais cette définition des envois soumis aux formalités douanières diffère selon le pays. Par exemple, aux Bahamas, une photo est considérée comme un document et n'est donc pas soumise aux formalités douanières, tandis qu'en Argentine, cette même photo devra passer en douane.

Paperless Trade

Économisez du temps et de l'argent en préparant vos envois soumis à des droits, réduisez la paperasserie et apportez une contribution positive à l'environnement grâce à DHL Paperless Trade. Grâce à ce service DHL Express gratuit, vous n'avez plus besoin d'imprimer et de joindre physiquement votre facture commerciale ou pro forma à l'envoi. Cela vous permet d'économiser un temps précieux et des frais d'impression. En outre, le traitement numérique de vos documents facilite un dédouanement aisé et une importation/exportation rapide de votre envoi.

DHL Express vous aide avec plaisir !

La douane émet souvent des exigences spécifiques en ce qui concerne la facture commerciale. Il arrive aussi régulièrement que vous deviez indiquer des informations supplémentaires sur le waybill. Nous vous aidons avec plaisir à faire passer vos envois en douane le plus aisément possible. Dans cette brochure, vous trouverez des directives, des conseils pratiques et des adresses utiles.

Plus d'informations

Vous voulez savoir si votre envoi est soumis aux formalités douanières ? N'hésitez pas à contacter notre service clientèle au 02-715 50 50 ou nos conseils en [matière d'import](#).



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIER SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIER SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

DÉMARRAGE RAPIDE



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERES SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERES SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

LISTE DE VÉRIFICATION

- **Votre envoi est-il soumis aux formalités douanières ?**
En cas de questions, nous vous invitons à contacter notre service clientèle au 02-715 50 50.
- **Le waybill et la facture commerciale sont-ils corrects et complets ?**
Consultez le chapitre **d'une facture commerciale ou pro forma**.
- **Avez-vous convenu d'arrangements relatifs aux conditions de paiement et de livraison ?**
Consultez le chapitre **Incoterms®**.

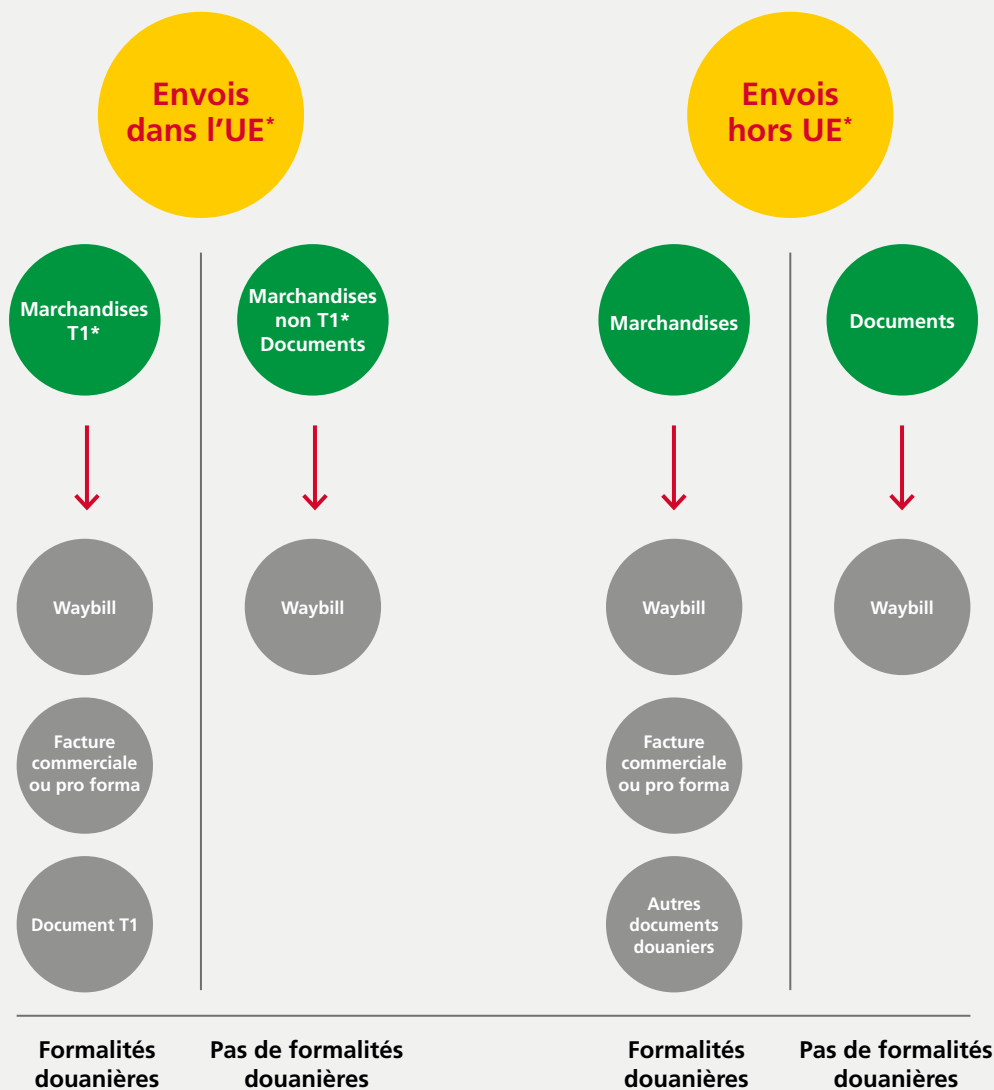
- **Des règlements ou codes douaniers spécifiques s'appliquent-ils ?**
Consultez le chapitre **Documents et régimes douaniers spéciaux**.
- **Expédiez-vous des biens à double usage ?**
Consultez le chapitre **Biens à double usage**.
- **DHL Billing Services**
Consultez le chapitre **DHL Billing Services**.
- **Quels sont les envois acceptés en tant que documents ?**
En cas de questions, nous vous invitons à contacter le service clientèle ou à surfer sur www.dhl.be.



DÉMARRAGE RAPIDE



DOCUMENTS REQUIS



* Définition des marchandises T1
Marchandises qui ne se trouvent pas encore en libre circulation.

* Autres documents douaniers
Consultez le chapitre « Documents et règlements douaniers spéciaux »

* Union européenne

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERES SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERES SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES



Nous faisons la distinction entre les exportations vers des pays de l'Union européenne et en dehors. Les formalités douanières s'appliquent uniquement aux exportations vers un pays hors Union européenne .

EXPÉDIER VERS DES PAYS DE L'UE

Entre pays de l'UE, c'est la règle du libre-échange qui s'applique. Dès lors, aucune formalité douanière ne doit être remplie lors de l'expédition de marchandises. Vous avez uniquement besoin d'un waybill dûment rempli. Il existe une exception importante : lorsque les marchandises ne sont pas encore en libre circulation et qu'elles circulent entre des pays de l'UE, elles sont encore soumises aux formalités douanières. Pour ce transit, vous avez besoin d'un « document T1 ». Vous trouverez de plus amples informations au sujet du document T1 dans le chapitre « **Documents et régimes douaniers spéciaux** ».

PAYS FAISANT PARTIE DE L'UE

Allemagne	Italie
Autriche	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République tchèque
Finlande	Roumanie
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERES SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERES SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

EXPORTATIONS - RÈGLES DOUANIÈRES

Sont soumis aux formalités douanières

Les destinations suivantes constituent des exceptions, en ce sens qu'elles se trouvent sur le territoire de l'UE mais ne font pas partie du territoire douanier de l'UE. Dans ces zones, vos envois sont donc bel et bien soumis aux formalités douanières.

Exceptions de destinations au sein de l'UE où les envois sont bel et bien soumis aux formalités douanières.

- Andorre
- Åland-Åhvenanmaa (Finlande)
- Athos (Grèce)
- Büdingen (Allemagne)
- Campione d'Italia (Italie)
- Ceuta (Espagne)
- Groenland (Danemark)
- Heligoland (Allemagne)
- Îles Canaries : Tenerife, Grande Canarie, etc. (Espagne)
- Îles Féroé (Danemark)
- Île Mayotte, Martinique, Réunion (France)
- Livigno (Italie)
- Melilla (Espagne)
- Saint-Marin (Italie)
- Territoires britanniques d'outre-mer (Royaume-Uni)
- Territoires français d'outre-mer : Guadeloupe, île Maurice,
- Territoires néerlandais d'outre-mer
- Vatican (Italie)



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERES SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERES SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



EXPORTATIONS - RÈGLES DOUANIÈRES



EXPORTER DES MARCHANDISES VERS DES PAYS HORS UE

Des formalités douanières s'appliquent lorsque vous exportez des marchandises vers des pays situés en dehors de l'UE. Pour ce faire, vous avez besoin des documents suivants, dûment remplis.

- Waybill
- Facture commerciale ou pro forma

DHL se base sur les informations de la facture pour produire la déclaration d'exportation requise. Afin de faire passer votre envoi en douane le plus rapidement possible, il est important que vous remplissiez la facture de manière détaillée et exhaustive. Si vous fournissez vous-même la déclaration d'exportation, DHL se charge de mener à bien votre envoi. Vous trouverez de plus amples informations au sujet de la déclaration d'exportation dans le chapitre « **Notions douanières** ».

Facture commerciale ou pro forma ?

Pour tous vos envois soumis aux formalités douanières, vous avez besoin, outre du waybill, d'une facture commerciale ou pro forma.

- Votre envoi est expédié à des fins commerciales ? Dans ce cas, vous devez disposer d'une facture commerciale.
- Votre envoi n'est pas expédié à des fins commerciales, car il s'agit par exemple d'un cadeau, d'un échantillon, d'articles destinés à un salon ou une exposition ou d'une pièce défectueuse ? Ici, en général, une facture pro forma suffira. Attention : la réglementation diffère en fonction des pays. Pour certaines destinations, une facture commerciale vous sera également demandée pour ce type de marchandises.

Pour plus d'informations sur les différents régimes douaniers, surfez sur www.dhl.be.

Conseils pour l'élaboration de la facture commerciale ou pro forma

En vue d'un passage en douane aussi rapide que possible, il est essentiel que vous remplissiez la facture commerciale de la manière la plus détaillée possible (en anglais). Dans tous les cas, les informations suivantes doivent y être mentionnées :

- Les parties impliquées (expéditeur et destinataire)
- Description détaillée des marchandises
- Valeur des marchandises exprimée dans une devise
- Conditions de livraison

À la page suivante, vous trouverez un exemple de facture commerciale. Nous vous y donnons des conseils concrets pour compléter certains champs.

Vous avez également la possibilité de consulter notre site Internet www.dhl.be. Vous y trouverez un outil pour la création de factures, qui vous aide pas à pas à établir une facture commerciale ou pro forma correcte.

PAPERLESS TRADE

Moins de papier, plus de rapidité

Gagnez du temps dans la préparation de vos envois, réduisez la paperasserie et accélérez le dédouanement grâce au commerce informatisé de DHL.

Comment fonctionne le commerce informatisé ?

Le commerce informatisé est intégré dans nos services DHL XML mais aussi dans nos services Online Shipping, IntraShip et Easyship. Vous vous enregistrez une seule fois pour le commerce informatisé après quoi il vous sera proposé automatiquement lors de la préparation de vos envois.

Dois-je utiliser les modèles de facturation DHL ?

Grâce au commerce informatisé, vous avez la possibilité de générer des factures commerciales ou pro forma avec votre service informatique DHL ou de joindre celles créées séparément.

Déclaration d'exportation

DHL se charge toujours de l'élaboration de votre PLDA (Paperless Douane & Accises). Notez toutefois qu'aucun PLDA n'est requis pour les montants jusqu'à 1 000 €. Pour ces montants, une notification à la douane suffit.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIER SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIER SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU PRO FORMA



Pour l'élaboration de la facture commerciale, nous vous recommandons d'utiliser le papier à en-tête de votre entreprise. La facture commerciale doit être entièrement rédigée et complétée en anglais, en deux exemplaires. Vous joindrez le premier exemplaire à l'envoi, tandis que vous remettrez le second au coursier ou au collaborateur de DHL. Il importe que vous indiquiez les coordonnées d'adresse complètes tant de l'expéditeur (shipper) que du destinataire (consignee), y compris le code postal et les numéros de téléphone. Remplissez tous les autres champs de manière détaillée, notamment ceux réservés au numéro de la facture (invoice number), à la date de la facture (invoice date) et à la devise utilisée (currency). Vous évitez ainsi les retards lors du passage en douane. Ci-dessous, nous vous donnons des explications complémentaires concernant certains champs.

EXPLICATIONS DE L'EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE/PRO FORMA

1 Sender's Reference Number

Numéro de référence propre à l'expéditeur, par exemple le numéro de commande.

2 VAT No.

Le numéro de TVA de l'expéditeur.

3 EORI No.

Veuillez vous référer au chapitre « **Notions douanières** ».

4 Terms of Trade

Les **Incoterms®** convenus (voir chapitre correspondant), seulement pour les envois à visée commerciale.

5 DHL Waybill No.

Le numéro de waybill de DHL.

6 No. of Pieces

Le nombre de colis que contient l'envoi.

6 Importers Reference No.

Numéro de référence propre au destinataire, par exemple le numéro de commande.

8 Customs Registration No.

Mentionnez ici le numéro d'enregistrement en douane ou le numéro de TVA de l'importateur.

9 Description

Fournissez la description la plus détaillée possible. Ne mentionnez pas « gifts » ou « clothes », mais fournissez une description spécifique de chaque article, par exemple : « 4 cotton T-shirts ».

10 Harmonised Tariff Code

Le code des marchandises pour le tarif d'usage. Parfois aussi appelé « numéro statistique ». Veuillez vous référer au chapitre « **Notions douanières** ».

11 Country of Origin

Pays d'origine des marchandises.

12 Quantity / Unit weight and Value, Sub Total Value

Veuillez tout indiquer dans le détail, y compris la TVA.

13 Export Licence No.

Numéro de licence d'exportation, uniquement d'application pour les « biens à double usage ». Veuillez vous référer au chapitre « Biens à double usage ».

14 Type of Export

Permanent export (exportation définitive), Temporary export (exportation temporaire) ou Re-export (réexportation).

15 Total Value of Goods / Invoice, Insurance

Spécification des frais de fret et/ou d'assurance conformément aux accords convenus entre l'acheteur et le vendeur.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU PRO FORMA



COMMERCIAL INVOICE



SHIPPER		CONSIGNEE	
Company Name :		Company Name :	
Contact :		Contact :	
Address :		Address :	

Country :	Postcode :	Country :	Post/Zipcode :
Fax/Email :		Tel No. :	Fax/Email :
Tel No. :	Sender's Ref : 1	Importers Ref : 7	
EORI No. : 3	VAT No. : 2	IMPORTER (if other than consignee)	
Invoice No. :	Invoice Date :	Complete name, address and telephone number :	
Currency :	Terms of Trade : 4		
Carrier : DHL Express	Date of Export :		
DHL Waybill No. : 5	No. of Pieces : 6	Customs Registration No. (Importer) : 8	

Line No.	Description	Harmonised Tariff Code	Country of Origin	Quantity	Unit Weight	Sub Total Weight	Unit Value	Sub Total Value
	9	10	11	12				

Export Licence No. : 13 (in declaration)	Import Licence No. :	Total Net Weight :	Total Value of Goods :
Type of Export : 14	Reason for Export :	Insurance : 15	Invoice Total Value :

Declaration

We hereby certify that the information contained in this invoice is true and correct and that the contents of this shipment are as started above.

Signed: _____ Signed by: _____ Position: _____

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES



Des règles douanières s'appliquent aussi lorsque vous importez des marchandises. Il convient toutefois de faire la distinction entre les importations de marchandises depuis un pays de l'UE et les importations de marchandises depuis des pays hors UE. Des formalités douanières s'appliquent lorsque vous importez des marchandises depuis des pays situés en dehors de l'UE.

RÉCEPTIONNER DES MARCHANDISES EN PROVENANCE DE PAYS DE L'UE

Entre pays de l'UE, c'est la règle du libre circulation des marchandises qui s'applique. Dès lors, aucune formalité douanière ne doit être remplie lors de la réception de marchandises. Vous avez uniquement besoin d'un waybill dûment rempli. Il existe une exception importante : lorsque les marchandises ne sont pas encore en libre circulation et qu'elles circulent entre des pays de l'UE, elles sont encore soumises aux formalités douanières.

Pour ce transit, vous avez besoin d'un « document T1 ». Vous trouverez de plus amples informations au sujet du document T1 dans le chapitre « **Documents et régimes douaniers spéciaux** ». Nous vous présentons également un aperçu des pays de l'UE et des territoires faisant l'objet d'une exception dans le chapitre « **Exportations - règles douanières** ».

IMPORTER DES MARCHANDISES DEPUIS DES PAYS HORS UE

Des formalités douanières s'appliquent lorsque vous importez des marchandises depuis des pays situés en dehors de l'UE. Pour ce faire, vous avez besoin des documents suivants, dûment remplis.

- Waybill
- Facture commerciale ou pro forma

DHL se charge toujours de la déclaration d'importation, créée sur la base des informations de la facture. Afin de faire passer votre envoi en douane le plus rapidement possible, il est important que l'expéditeur remplisse la facture de manière détaillée et exhaustive.

Vous trouverez de plus amples informations concernant l'élaboration dans le chapitre **d'une facture commerciale ou pro forma**.

NOUVELLES RÈGLES POUR VOS IMPORTATIONS D'UNE VALEUR JUSQU'À 150,00 EUR

Depuis le 1er juillet 2021, DHL effectue une déclaration formelle pour toute importation d'une valeur allant jusqu'à 150,00 EUR. Il s'agit d'une déclaration H7 ou Super Reduced Data Set (SRDS) et la TVA s'applique, sauf pour les produits soumis à accises, tels que le tabac ou les boissons alcoolisées.

Import One Stop Shop ou IOSS :

- Uniquement applicable aux **envois B2C**.
- Le paiement de la TVA ne passe PAS par DHL.
- Cette méthode peut uniquement être utilisée si le fournisseur dispose d'un numéro IOSS. Le montant de TVA doit être payé à l'achat des marchandises.
- Si le fournisseur ne dispose PAS d'un numéro IOSS, DHL applique automatiquement la méthode « Special Arrangement ».

Special Arrangement :

- Uniquement applicable aux **envois B2C**.
- Méthode DHL standard pour les envois B2C si le fournisseur ne dispose pas d'un numéro IOSS.
- Le destinataire paie la TVA.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES



Déclaration H7 standard

- Uniquement applicable aux envois B2B.
- DHL crée une déclaration H7 pour votre envoi.
- Le destinataire paie la TVA.

Pour de plus amples informations sur ces méthodes, vous pouvez consulter notre site Internet : <https://www.dhl-eucustoms.com/>

ENVOIS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 150,00 EUR

À partir d'une valeur de 150,01 EUR, nous effectuons une déclaration H1. Les douanes appliqueront des droits d'importation et la TVA sur ces envois.

Comment la douane calcule-t-elle les droits d'importation ?

La douane calcule les droits d'importation en fonction de la valeur des marchandises, des frais de transport jusqu'à la frontière de l'UE et des éventuels coûts supplémentaires (frais d'assurance, d'emballage). Ce montant total est ce qu'on appelle la « valeur en douane ». Le pourcentage de droits d'importation calculé sur la valeur statistique dépend du type de marchandises (à savoir le numéro statistique appliqué, voir le chapitre « **Notions douanières** »).

Comment la douane calcule-t-elle la TVA ?

La douane calcule la TVA en fonction de la valeur des marchandises, des frais de transport totaux et des droits d'importation facturés. Ce montant

total constitue l'assiette de prélèvement. La TVA est calculée selon le tarif en vigueur. Pour vos importations DHL Express, DHL Express avance la TVA et les droits d'importation et facture un supplément à cet effet. À ce sujet, veuillez consulter l'aperçu Tarifs, services et suppléments de DHL Express.

Report de la TVA

Lors de vos importations, vous pouvez, en tant qu'importateur, demander un régime de report de la TVA auprès du Service public fédéral Finances. Le report de paiement signifie que vous pouvez déclarer et régler la TVA à payer via la déclaration périodique à la TVA, au lieu de payer celle-ci à la douane au moment de l'importation. Afin de pouvoir utiliser le régime de report de paiement, vous pouvez demander l'autorisation si vous avez une activité d'importation ou si vous comptez commencer une telle activité, et ce, à condition que vous ayez respecté vos obligations **TVA**.

Pour les consommateurs : achats sur Internet en provenance de l'extérieur de l'UE

ATTENTION : En tant que consommateur (particulier), lorsque vous commandez des articles sur Internet auprès d'un fournisseur situé en dehors de l'Union européenne (UE), vous devrez payer des droits d'importation, la TVA et d'éventuelles accises lors de l'importation dans l'UE.

Avant d'effectuer la livraison, DHL demandera un ordre de paiement au préalable aux personnes privées.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

Les Incoterms® ou conditions de livraison reflètent les accords convenus entre les parties (acheteur et vendeur). Ces Incoterms® de trois lettres décrivent les responsabilités, les frais et les risques associés à la livraison de marchandises par les vendeurs aux acheteurs. Les 11 Incoterms® 2020 se subdivisent en deux grands groupes : le transport multimodal et le transport par mer et par voies navigables intérieures. Dans cette brochure, nous citons uniquement les Incoterms® multimodaux.

EXW – Ex-works (À l'usine)

Les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur dans les locaux du vendeur ou à n'importe quel autre endroit dont il a été convenu. Les marchandises ne doivent pas être dédouanées à l'exportation, ni être chargées sur le véhicule d'enlèvement.

FCA – Free Carrier (Franco transporteur)

Le vendeur est tenu de livrer les marchandises, dédouanées à l'exportation, au transporteur désigné par l'acheteur, au lieu convenu.

CPT – Carriage Paid To (Port payé jusqu'à)

Le vendeur est tenu de remettre les marchandises, dédouanées à l'exportation, au transporteur désigné et d'assurer les frais de transport des marchandises jusqu'à la destination convenue. Une fois les marchandises remises au transporteur désigné, l'ensemble des frais et des risques est transféré à l'acheteur.

CIP – Carriage and Insurance Paid to

(Port payé, assurance comprise, jusqu'à)

Les obligations sont les mêmes que pour le CPT, à cela près que le

vendeur est également tenu de souscrire une assurance qui protège l'acheteur contre les risques de perte ou de dommages que pourraient subir les marchandises durant le transport.

DPU - Delivered At Place Unloaded (Livré au lieu de déchargement)

Le vendeur assume tous les risques liés à la livraison des marchandises et à leur déchargement à la destination convenue.

DAP – Delivered At Place (Rendu au lieu de destination convenu)

Le vendeur est tenu de livrer les marchandises et de les mettre à la disposition de l'acheteur sur le moyen de transport à l'arrivée. Les marchandises sont prêtes pour le déchargement au lieu de destination convenu. Le vendeur assume l'ensemble des frais liés au transport des marchandises jusqu'au lieu de destination désigné. L'acheteur est responsable des formalités douanières et s'acquitte des taxes, droits et autres frais dus en raison de l'importation.

DDP – Delivery Duty Paid (Rendu droits acquittés)

Le vendeur est tenu de livrer les marchandises à l'acheteur, dédouanées à l'importation et non déchargées, au lieu de destination convenu.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



LES INCOTERMS® SONT DES ACCORDS CONVENUS ENTRE L'ACHETEUR ET LE VENDEUR

Ces accords ne concernent en rien le transporteur. DHL Express n'est dès lors pas partie aux Incoterms® convenus entre l'acheteur et le vendeur. En revanche, DHL peut contribuer à la réalisation des Incoterms®. À cet égard, les DHL Billing Services peuvent s'avérer utiles. En tant qu'expéditeur, c'est vous qui déterminez qui se voit facturer les frais de transport et/ou qui prend en charge les droits d'importation et la TVA. Vous pouvez mentionner ces informations sur le waybill.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des Incoterms® sur le site Internet de la [Chambre de commerce internationale \(CCI\)](#).

APERÇU DES DIFFÉRENTS INCOTERMS®

Condition de livraison	Description	Paie ment par le vendeur	Paie ment par l'acheteur
EXW – Ex Works	Pas franco : tous les frais sont à la charge de l'acheteur.	Sans objet.	Tous les coûts.
FCA – Free Carrier [nom du lieu convenu dans le pays d'expédition]	Franco transporteur.	Les frais de transport jusqu'au lieu convenu dans le pays d'expédition, où le transfert au transporteur a lieu.	Les frais de transport depuis le lieu convenu dans le pays d'expédition jusqu'à la destination finale, les droits d'importation, la TVA et les frais de dédouanement.
CPT – Carriage Paid To [nom du lieu convenu dans le pays de destination]	Franco domicile : transport payé jusqu'à destination.	Les frais de transport jusqu'au lieu convenu dans le pays de destination.	Les frais de transport depuis le lieu convenu dans le pays de destination jusqu'à la destination finale, les droits d'importation, la TVA et les frais de dédouanement.
CIP – Carriage and Insurance Paid To [nom du lieu convenu dans le pays de destination]	Franco domicile : frais de transport et assurance payés jusqu'à destination.	Les frais de transport et l'assurance jusqu'au lieu convenu dans le pays de destination.	Les frais de transport et l'assurance depuis le lieu convenu dans le pays de destination jusqu'à la destination finale, les droits d'importation, la TVA et les frais de dédouanement.
DPU - Delivered At Place Unloaded [nom du lieu convenu dans le pays de destination]	Franco terminal spécifié dans le pays de destination, non dédouané.	Les frais de transport jusqu'au terminal convenu dans le pays de destination.	Les frais de transport depuis le terminal convenu dans le pays de destination jusqu'à la destination finale, les droits d'importation, la TVA et les frais de dédouanement.
DAP – Delivered At Place [nom du lieu convenu dans le pays de destination]	Franco lieu convenu pour la destination finale, non dédouané.	Les frais de transport jusqu'à la destination finale convenue.	Les droits d'importation, la TVA et les frais de dédouanement.
DDP – Delivered Duty Paid [nom du lieu convenu dans le pays de destination]	Franco domicile, dédouané, y compris les droits d'importation et la TVA.	Les frais de transport jusqu'à la destination finale convenue, les frais de dédouanement, les droits d'importation et la TVA.	Sans objet.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

FACTURATION DES DROITS D'IMPORTATION ET DE LA TVA PAR DHL EXPRESS DHL BILLING SERVICES

Lorsque vous expédiez des envois express soumis aux formalités douanières, c'est le destinataire (importateur) qui acquitte les droits d'importation et la TVA. Dans la mesure où DHL Express se charge des formalités douanières, c'est aussi elle qui paie ces frais à l'avance et les répercute ensuite sur le destinataire. Pour ce faire, DHL Express fait usage du Billing Service standard « DTU » (Duties & Taxes Unpaid).

Les DHL Billing Services sont indépendants des Incoterms® convenus entre l'acheteur et le vendeur. DHL n'est pas partie aux accords relatifs aux Incoterms®, mais peut vous aider dans leur réalisation.

Il arrive que le destinataire fasse appel à son propre bureau de dédouanement « broker ». À la demande du destinataire, DHL Express apporte alors l'envoi au bureau de dédouanement, qui se charge du dédouanement des marchandises. Nous vous conseillons d'en tenir compte lors du choix d'un DHL Billing Service. DHL Express vous propose de choisir entre trois Billing Services.

Par défaut, c'est Duties & Taxes Unpaid (DTU) qui s'applique.

- Le destinataire prend la TVA et les droits d'importation à son compte.
- Choisissez l'option « Duties & Taxes Unpaid » dans votre application d'envoi DHL ou votre waybill.

Duties & Taxes Paid (DTP)

- L'expéditeur prend la TVA et les droits d'importation à son compte.
- Choisissez l'option « Duties & Taxes Paid » dans votre application d'envoi DHL ou votre waybill.

Les Billing Services DTP et DTU ne sont pas disponibles pour toutes les destinations. Informez-vous au sujet des possibilités auprès de notre service clientèle au 02-715 50 50 ou adressez-vous à votre personne de contact.

Importer of Record (IOR)

Ce service permet à l'expéditeur d'envoyer une expédition taxable au destinataire, les droits et taxes étant facturés à un tiers agissant en tant qu'"importateur officiel" à destination. La facture des douanes a une adresse distincte pour "facture à" et "envoyer à". Ce service n'est pas disponible aux personnes qui n'ont pas de numéro de compte, ni aux personnes qui paient en liquide ou par carte de crédit.

Neutral Delivery Service (NDS)

- DHL Express retire alors tous les documents douaniers avant la livraison au destinataire. L'importateur paie les droits d'importation et la TVA.
- Le destinataire et l'importateur doivent être établis dans le même pays.
- La facture doit mentionner « Neutral Delivery ».
- Indiquez également le nom et l'adresse des deux principales parties (vendeur et importateur) sans montrer l'adresse de livraison.
- Sur votre waybill, choisissez l'option « Other » et indiquez « Neutral Delivery Service NDS ». Le waybill ne peut aucunement faire mention de la valeur des marchandises.
- Le Neutral Delivery Service n'est pas disponible pour toutes les destinations. Adressez-vous à votre personne de contact chez DHL Express pour connaître les possibilités.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERES SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERES SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



FACTURATION DES DROITS D'IMPORTATION ET DE LA TVA PAR DHL EXPRESS DHL BILLING SERVICES



DHL BILLING SERVICES

Nom du service	Description
Duties Taxes Unpaid (DTU)	Le destinataire paie les droits d'importation et la TVA
Duties Taxes Paid (DTP)	L'expéditeur paie les droits d'importation et la TVA
Neutral Delivery Service (NDS)	DHL Express enlève tous les documents douaniers avant la livraison au destinataire. Une tierce partie acquitte les droits d'importation et la TVA

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

DOCUMENTS ET RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

Dans le cadre des formalités douanières et dans certaines situations, des documents ou régimes spécifiques peuvent être nécessaires.

CERTIFICAT ATR POUR LA TURQUIE

Grâce au certificat ATR, la douane peut vous facturer à vous ou au destinataire de vos envois « Time Definite » un tarif réduit, voire nul, pour les droits d'importation. Cet arrangement peut aussi s'appliquer aux envois depuis la Turquie vers les États membres de l'UE. DHL vous propose un service supplémentaire pour tous vos envois vers la Turquie à partir d'une valeur de facturation de 25 euros : la préparation d'un certificat ATR. DHL dispose également d'une autorisation de la douane qui permet une validation au préalable. Ce qui garantit moins de retards lors du passage aux douanes. DHL fournit ce certificat ATR gratuitement.

EXPORTATEUR AGRÉÉ

Les exportateurs disposant d'un réseau international sont souvent invités par leurs clients à fournir une preuve d'origine préférentielle. En vertu des accords internationaux de libre-échange entre l'UE et certains pays partenaires, l'exportateur peut fournir une preuve d'origine à l'importateur du pays partenaire afin d'obtenir une réduction ou une exonération des droits d'importation. Cela suppose que les produits soient conformes aux règles d'origine définies dans l'accord de libre-échange spécifique conclu entre l'UE et le pays partenaire.

La procédure habituelle consiste à présenter un certificat de circulation des marchandises EUR.1 ou EUR-MED sur papier confirmant l'origine communautaire des marchandises. Toutefois, l'autorisation d'exportateur agréé vous autorise à faire des déclarations d'origine dans vos documents commerciaux en lieu et place de ces certificats de circulation des marchandises EUR.1 ou EUR-MED sur papier. Cette déclaration d'origine a la même valeur qu'un certificat de circulation EUR.1 ou EUR-MED, mais

vous permet d'économiser du temps et de l'argent. Avez-vous déjà soumis une demande pour devenir un exportateur agréé? Vous pouvez alors continuer à travailler temporairement avec un certificat EUR1/ EUR-MED. Vous pouvez demander un certificat EUR auprès de la Chambre de commerce www.belgianchambers.be/fr/se-developper-a-letranger/certificats-dorigine/

Les principaux territoires avec lesquels de tels accords ont été conclus sont les suivants :

- Pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège, Liechtenstein)
- Pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie)
- Pays du Machrek (Égypte, Liban, Jordanie, Syrie)
- Andorre, Ceuta et Melilla, îles Féroé
- Pays des Balkans (Albanie, Croatie, Macédoine, Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine)
- Chili, Afrique du Sud, Mexique
- PLO, Moldavie, Corée, Israël
- Ukraine
- Canada

Cliquez [ici](#) pour obtenir la liste mise à jour.

Dans ces pays, le destinataire de votre envoi vous demandera d'établir un certificat EUR1 afin de pouvoir payer peu ou pas de droits d'importation à la douane. La réduction ou l'exemption des droits d'importation représente un avantage non négligeable, surtout dans les pays qui imposent des droits d'importation élevés. Attention : vous recevrez uniquement ce certificat EUR1 pour les marchandises pour lesquelles vous pouvez prouver qu'elles proviennent de l'UE.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



DOCUMENTS ET RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

Comment obtenir votre certificat EUR1 ?

Vous recevrez un certificat vierge auprès d'un bureau de douane local.

Ce certificat se compose de deux documents :

- Demande de délivrance du certificat.
- Le certificat.

Remplissez dûment les deux documents et apposez la date, votre signature et le cachet de votre entreprise tant au recto qu'au verso. Remettez ensuite les deux documents à votre coursier DHL.

Vous pouvez vous-même faire viser le document à la douane. DHL peut aussi s'en charger pour vous. Attention : si vous faites viser votre certificat EUR1 par DHL, vous êtes tenu de joindre à votre certificat toutes les pièces justificatives possibles permettant à la douane de conclure que les marchandises sont originaires de l'UE : factures d'achat, déclaration du fournisseur, etc. La responsabilité de ce document repose entièrement sur l'expéditeur. C'est pourquoi DHL ne signera JAMAIS un certificat EUR1 pour vous.

Jusqu'à une certaine valeur, l'origine peut être certifiée par une déclaration d'origine sur la facture commerciale ou pro forma : dans ce cas, le certificat EUR1 n'est pas forcément nécessaire. Notez toutefois que la valeur limite diffère selon le pays de destination.

CERTIFICAT D'ORIGINE / ATTESTATION D'ORIGINE

Un certificat d'origine (CVO) sert de preuve de l'origine des marchandises. Les certificats sont délivrés par la Chambre de commerce. Dans le cadre des mesures de politique commerciale, un CVO est requise pour les importations dans certains pays. En tant qu'expéditeur, vous remettez

le certificat signé et tamponné au courrier DHL Express. Une variante du CVO est le certificat d'origine formulaire A. Ce certificat garantit que lors d'une importation dans l'UE en provenance de pays en développement, moins de droits d'importation ou même aucun droit d'importation ne sont perçus. Le certificat doit être demandé par l'exportateur dans un pays en développement auprès des autorités appropriées

À compter du 1er janvier 2017, le formulaire A sera progressivement supprimé et remplacé par une attestation d'origine dans le cadre de la nouvelle législation douanière de l'UE qui entrera en vigueur le 1er mai 2016. Le 31 décembre 2020 au plus tard, tous les pays en développement devront utiliser la déclaration d'origine.

Une déclaration d'origine sera mentionnée sur la facture de l'expédition. Si la valeur des marchandises dépasse 6000 , l'exportateur doit être enregistré (Registered Exporter = REX). Vous trouverez de plus amples informations sur l'attestation d'origine /REX sur www.finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/rex-l'auto-certification

et sur le site de l'UE. Entre-temps, l'attestation d'origine est également utilisée pour les nouveaux accords commerciaux. Pensez à l'accord commercial entre l'UE et le Canada.

DOCUMENT DE TRANSIT T1

Le document de transit T1 est un document de transport douanier destiné aux marchandises qui ne bénéficient pas encore du libre-échange au sein de l'UE. Dans ce cas, on ne paie pas encore les droits d'importation et la TVA.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



DOCUMENTS ET RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

Vous avez besoin d'un document de transit T1 dans les cas suivants :

- Envois soumis aux formalités douanières qui entrent dans l'UE pour lesquels vous ne savez pas encore si les marchandises resteront au sein de l'UE.
- Envois soumis aux formalités douanières qui entrent dans l'UE pour entreposage douanier.
- Envois sortants soumis aux formalités douanières que vous expédiez depuis l'entrepôt douanier.

Pour les envois que vous recevez, DHL Express établit le document de transit T1 et se charge du passage en douane. Pour les envois que vous expédiez, vous vous chargez vous-même du document de transit T1. Sur le waybill, il importe que vous indiquiez dans le champ « Full Description of Contents » qu'il s'agit de marchandises en transit T1. En tant qu'expéditeur, vous remettez le waybill, la facture commerciale et le document de transit T1 au coursier DHL Express. DHL Express se charge ensuite du passage en douane.

IMPORTATION TEMPORAIRE

Grâce à ce régime douanier, vous pouvez importer des marchandises sous cautionnement des droits d'importation et de la TVA en vue de les exporter dans un état identique après une certaine période. De cette manière, vous évitez de devoir payer les droits d'importation et la TVA.

Les formes les plus courantes d'importation temporaire :

- Marchandises pour réparation (attention : le remplacement couvert par la garantie n'est pas considéré comme une importation temporaire)
- Marchandises destinées à une exposition
- Marchandises destinées à une démonstration

Demandez à votre fournisseur (expéditeur dans le pays d'origine) de mentionner clairement sur le waybill et la facture commerciale qu'il s'agit d'une importation temporaire. DHL Express se charge ensuite de vous contacter et règle avec vous la question de la documentation requise.

DHL Express ne procède pas à une importation temporaire dans les cas suivants :

- Aucun droit d'importation n'est dû (pour certains types de marchandises) et vous disposez d'un numéro de TVA.
- La valeur des marchandises est inférieure à 250 €.
- L'envoi est expédié sous Incoterm® DDP en combinaison avec le DHL Billing Service « DTP ».
- L'identité des marchandises n'est pas suffisamment spécifiée sur la facture commerciale (p. ex. par des numéros de série) et elle ne peut dès lors pas être contrôlée correctement par la douane.
- L'envoi est destiné à un particulier.

Une importation temporaire nécessite un certain suivi. Lorsque vous manquez de réexporter l'envoi dans le délai convenu, la douane vous facturera bel et bien les droits d'importation et la TVA. DHL Express vous répercutera ces coûts. Assurez-vous que les numéros de série et/ou autres marquages soient également mentionnés sur la facture.

EXPORTATION TEMPORAIRE

Ce régime douanier vous permet d'introduire temporairement des marchandises en dehors de l'UE, afin de les réimporter ultérieurement dans l'UE dans un état identique, sans payer de droits d'importation ni de TVA.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



DOCUMENTS ET RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

Les formes les plus courantes d'exportation temporaire sont les suivantes :

- Marchandises pour réparation (attention : le remplacement couvert par la garantie n'est pas considéré comme une exportation temporaire)
- Marchandises destinées à une exposition
- Marchandises destinées à une démonstration

Mentionnez clairement sur le waybill et la facture commerciale qu'il s'agit d'une exportation temporaire. DHL Express se charge ensuite de vous contacter et règle avec vous la question de la documentation requise.

DHL Express ne procède pas à une exportation temporaire dans les cas suivants :

Veillez tenir compte que DHL ne procédera pas toujours à la réalisation d'une exportation temporaire. Par exemple, si l'expédition est effectuée par un particulier ou si l'identité de la marchandise est insuffisamment précisée sur la facture. Aucune exportation temporaire ne sera effectuée pour des envois d'une valeur inférieure à 1 000 euros. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter nos équipes de dédouanement spécialisées au 02 307 73 01.

CARNET ATA

Le carnet ATA est un document douanier uniformisé, qui permet au destinataire de ne pas payer les droits d'importation et la TVA en cas d'importation temporaire. Cette possibilité est uniquement accessible aux pays membres du réseau ATA.

Vous pouvez utiliser un carnet ATA pour :

- Les marchandises destinées à une représentation, une démonstration, une exposition, un salon, un congrès ou d'autres événements du même type.

- Les échantillons commerciaux ou les modèles de marchandises non encore produites.
- Les marchandises nécessaires à l'exercice d'une profession ou au fonctionnement d'une entreprise ou encore à la réalisation d'un travail dans le pays d'importation.

Vous pouvez demander le carnet ATA auprès de votre chambre de commerce locale. Mentionnez clairement sur la lettre de voiture qu'il s'agit d'une exportation temporaire sous couvert d'un carnet ATA. En tant qu'expéditeur, vous remettez la lettre de voiture, la facture commerciale et le carnet ATA au coursier DHL Express. DHL Express se charge ensuite du passage en douane.

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

Un certificat phytosanitaire est un document qui accompagne vos marchandises et qui atteste du fait que le contenu de votre envoi exporté ne contient pas de maladies. Ce certificat est souvent exigé pour le transport de plantes et de produits végétaux tels que les semences.

Chaque pays souhaite en effet éviter de voir pénétrer des maladies indésirables sur son territoire. Afin de garantir le bon état phytosanitaire des marchandises importées, il est nécessaire de les examiner pour s'assurer de l'absence de maladies. Vous pouvez demander un certificat phytosanitaire auprès du service responsable de la santé des végétaux. Ce dernier inspectera à votre demande les marchandises que vous souhaitez exporter. Si les marchandises examinées sont déclarées « saines », ce service délivrera le certificat.

En tant qu'expéditeur, vous remettez la lettre de voiture, la facture commerciale et le certificat phytosanitaire au coursier DHL Express. DHL Express se charge ensuite du passage en douane. Vous trouverez davantage d'informations en surfant sur le site [favv](#).



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL Express simplifie le commerce international et les formalités douanières grâce à Trade Automation Services (TAS). Cet outil en ligne vous permet de préparer vous-même les formalités douanières. De plus, **TAS** vous présente des informations au sujet de plus de 70 pays, qui représentent plus de 90 % du commerce international.

Davantage de services à portée de main

Trade Automation Services (TAS) de DHL vous propose des services en ligne pratiques. Grâce à TAS, vous centralisez, automatisez et simplifiez toutes vos formalités d'importation et d'exportation. Il devient ainsi aisé de préparer soi-même une documentation douanière exhaustive et correcte. Vous avez aussi une meilleure vision des coûts totaux de votre envoi, qui comprennent non seulement les frais du transport par DHL Express, mais aussi les frais liés aux formalités douanières, les taxes et autres prélèvements.

Vous bénéficiez dès lors d'un meilleur contrôle et vous gagnez du temps pour pouvoir commercialiser vos marchandises le plus efficacement possible.

Le commerce sans frontières dans le monde entier

Les lois, les procédures et les réglementations varient d'un pays à l'autre. **Trade Automation Services (TAS)** de DHL est un outil en ligne convivial qui vous donne accès aux différentes règles commerciales.

DHL VOUS OFFRE SIX SERVICES TAS EN LIGNE

Nom du service TAS	Description
Landed Cost Estimate	Fournit une estimation des accises, droits, taxes et autres droits d'importation, pour que vous puissiez anticiper les coûts.
Product Compliance Check	Veille à ce que votre envoi satisfasse aux prescriptions du pays en matière d'importations et d'exportations.
Comparative Services	Compare les coûts et les règles de conformité pour un maximum de cinq pays d'exportation simultanément.
Trade Document Library	Fournit les documents dont vous avez besoin pour le commerce, la logistique et les transactions douanières à l'échelle internationale.
Interactive Classifier	Recherche les codes de marchandises Schedule B, SH et Export Control Classification Numbers (ECCN) pour permettre une classification rapide et précise des produits.
Restricted Party Check	Vérifie que les données de l'expéditeur et du destinataire ne se trouvent pas sur une liste noire actualisée par les autorités publiques.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

Dans certaines situations d'importation spéciales avec DHL Express, nous proposons des services de dédouanement spécifiques : DHL Customs Services. Par exemple, ils peuvent être utilisés pour le dédouanement d'envois venant de différents pays d'origine ou comportant divers codes tarifaires, ou encore pour l'entreposage provisoire d'envois.

DHL CUSTOMS SERVICES

DHL Express vous propose les services de dédouanement spéciaux suivants, moyennant un surcoût. Vous trouverez les tarifs correspondants dans cet [aperçu](#).

Nom du service	Description
Droits et taxes payés	Pour faciliter vos expéditions de marchandises, DHL Express peut prendre des dispositions, de sorte à ce que l'expéditeur ou un tiers soit facturé pour tous les droits et taxes payables à destination, plutôt que de facturer le destinataire de l'expédition. Des frais s'appliquent chaque fois que l'expéditeur demande la facturation de droits, taxes ou autres frais réglementaires en dehors du pays de destination.
Préparation de l'expédition	C'est un service pratique, rapide et fiable pour des expéditions saisonnières ou irrégulières qui exigent des ressources supplémentaires pour leur préparation. DHL gère l'ensemble du processus de préparation des bordereaux d'expédition, la sélection du contenu, l'étiquetage et l'emballage, puis envoie les expéditions vers les adresses nationales ou internationales désignées.
Livraison le samedi	Nous proposons des services de livraison le samedi dans les principales villes de plus de 70 pays.
Assurance expédition	Nous recommandons cette protection complète pour vos expéditions de valeur ou personnelles, vous assurant ainsi une tranquillité d'esprit en cas d'évènement inattendu tel qu'un dommage physique ou une perte.
Extension de garantie pour les documents	Si vous envoyez des documents précieux tels que des passeports, des demandes de visa ou des certificats légaux, vous pouvez étendre la responsabilité de DHL avec ce service. Il offre une couverture et une indemnisation en cas de perte ou de dommages.
Remise contre signature	Si vous envoyez des documents sensibles ou du contenu de grande valeur, vous pouvez demander à DHL d'obtenir une signature directe du destinataire ou d'un représentant à l'adresse de livraison. DHL veillera à ce que votre expédition ne soit pas redirigée ou livrée à une autre adresse.
Importateur d'origine (IOR)	Ce service permet à l'expéditeur d'expédier un envoi assujéti à des droits de douane au destinataire, les droits et taxes étant facturés à un tiers à la destination qui agit alors à titre d'importateur officiel désigné. La facture douanière doit indiquer les détails de facturation de l'importateur en plus de l'adresse de livraison du destinataire.
Facture papier	Ce service s'adresse aux clients qui ont besoin d'une facture papier dans les cas où la facturation électronique est la norme convenue. Ce service offre de la flexibilité, de sorte qu'il est ainsi possible de choisir un mode de facturation différent de celui qui a été préalablement convenu.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



Adresse de résidence	Les clients qui expédient un envoi vers un domicile ou une résidence privée peuvent activer des options de livraison spécifiques en désignant l'adresse de livraison comme étant résidentielle. Pour de tels envois, DHL Express informera proactivement le destinataire par e-mail ou par SMS de l'avancement de l'envoi. Les destinataires peuvent ensuite sélectionner l'option de livraison qui leur convient le mieux sur le site web, section Livraison à la demande.
GOGREEN climate neutral	Ce service est dédié aux clients qui ont besoin d'une méthode fiable pour calculer leurs émissions annuelles de carbone à un niveau d'expédition et par la suite compenser ces émissions par des programmes environnementaux autorisés. Le processus entier est vérifié annuellement par un organisme indépendant accrédité par les Nations Unies. DHL est également capable de fournir des rapports liés soit à une estimation très précise des émissions de CO2 ou à un aperçu détaillé de l'empreinte carbone.
Modification de facturation	Ce terme est d'application lorsqu'un client demande la modification d'informations de facturation déterminées sur une facture déjà émise, ce qui a pour effet d'entraîner la réémission de la facture et, dans le cas d'un changement de compte, de créditer l'ancien et de débiter le nouveau.
Livraison neutre	Ce service permet de livrer des envois autres que des documents en dissimulant la valeur de la marchandise au destinataire, la facture commerciale étant retirée avant la livraison.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

BIENS À DOUBLE USAGE

Les biens à double usage sont des marchandises stratégiques, qui peuvent être utilisées à des fins tant civiles que militaires. La plupart des biens à double usage se trouvent parmi les produits finaux destinés aux consommateurs. Il s'agit par exemple des substances chimiques qui composent les médicaments et des microprocesseurs pour les ordinateurs.

Afin de préserver la sécurité internationale, les biens à double usage sont soumis à des règles strictes en matière d'exportation et de transfert. Lors du contrôle des exportations, les autorités belges appliquent la liste européenne relative aux biens à double usage.

Les entreprises qui transfèrent ou exportent des biens à double usage doivent satisfaire à des conditions strictes et sont soumises à une obligation de notification ou doivent demander une autorisation.

Les entreprises qui vendent des biens à double usage dans des produits de consommation au sein de l'UE ne doivent dès lors pas demander d'autorisation. Elles doivent en revanche mentionner sur les documents commerciaux, tels que les offres et les factures, que ces marchandises sont soumises à autorisation en cas d'exportation à l'extérieur de l'UE.

Indiquez clairement sur votre waybill qu'il s'agit de biens à double usage.

Vous trouverez de plus amples informations à propos des biens à double usage sur :

- Région flamande
- Région wallonne
- Union européenne

BIENS À DOUBLE USAGE

Catégorie 0	Matières, installations et équipements nucléaires
Catégorie 1	Matières spéciales et équipements apparentés
Catégorie 2	Traitement des matériaux
Catégorie 3	Électronique
Catégorie 4	Calculateurs
Catégorie 5	Télécommunication et « sécurité de l'information »
Catégorie 6	Capteurs et lasers
Catégorie 7	Navigation et aéro-électronique
Catégorie 8	Marine
Catégorie 9	Aérospatiale et propulsion



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

NOTIONS DOUANIÈRES

AEO - Authorized Economic Operator

En introduisant la réglementation AEO, la Commission européenne entend opérer un meilleur contrôle en vue de garantir la sécurité des personnes et des marchandises. Cette réglementation apporte une réponse à la nécessité de sécuriser les chaînes logistiques internationales. L'objectif de cette réglementation est de proposer aux opérateurs économiques un agrément/label au niveau international. Cet agrément implique que le rôle que joue l'opérateur en question dans la chaîne logistique peut être considéré comme « sûr » et que ses procédures douanières sont efficaces et conformes à la législation en vigueur.

TVA

Taxe prélevée par les autorités nationales. La TVA est calculée sur la base de la valeur des marchandises, des frais de transport totaux, des éventuels coûts additionnels (frais d'assurance, frais d'emballage) et des droits de douane (par exemple droits d'importation, accises et droits antidumping).

Droits de douane

Droits prélevés par la douane sur les marchandises importées. Le montant de la taxe se base sur la valeur des marchandises, à laquelle viennent s'ajouter les frais de transport hors UE, l'assurance et l'emballage. Cette taxe peut varier en fonction du type de marchandise.

ECS – Export Control System

Le système d'échange d'informations entre les États membres de l'UE concernant les envois présentés pour exportation.

EORI – Economic Operators Registration and Identification

Il s'agit de l'enregistrement et de l'identification de l'opérateur économique. L'enregistrement EORI permet d'identifier de la même manière

les opérateurs économiques dans tous les États membres. Il s'agit d'un atout en termes d'efficacité, tant pour les opérateurs économiques que pour la douane. Vous trouverez davantage d'informations sur le site [fod](#).

Harmonised Tariff Code

Aussi appelé « numéro statistique » (code SH ou NC). Veuillez voir l'explication du terme « numéro statistique ».

ICS - Import Control System

Avant que les marchandises ne pénètrent dans le premier aéroport du territoire douanier de l'UE, une déclaration sommaire doit être introduite (Entry Summary Declaration – ENS). La déclaration s'applique à toutes les marchandises à bord d'un moyen de transport et doit être introduite avant l'arrivée dudit moyen de transport sur le territoire de l'UE.

MRN - Movement Reference Number

Pour chaque déclaration, un numéro unique est attribué par la douane. Ce numéro permet l'identification des déclarations, qui permet à son tour l'acquittement. Le MRN est indiqué sous la forme de chiffres et d'un code-barre sur le document de déclaration.

NCTS - New Computerized Transit System

Système douanier européen dans le cadre duquel des déclarations de transit sont établies, lesquelles permettent de transporter des marchandises sans avoir à payer les droits (par exemple droits d'importation).

PLDA

Paperless Douane et Accises. Il s'agit de l'application destinée à l'introduction et au traitement électronique des déclarations.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES



NOTIONS DOUANIÈRES



Numéro statistique (code SH ou NC)

Code des marchandises pour le tarif d'usage. Comprend la description et le codage des marchandises accompagnés des pourcentages de droits à l'importation, de la TVA et des accises correspondants. Contient en outre des informations concernant les réglementations d'importation et d'exportation. Aussi appelé « Harmonised Tariff Code ».

Marchandises en libre circulation au sein de l'UE

Marchandises qui ont été produites dans l'UE ou qui ont été importées précédemment au sein de l'UE moyennant facturation et paiement de droits d'importation et de la TVA. Ces marchandises peuvent être transportées au sein de l'UE sans faire l'objet d'autres formalités douanières.

Déclaration d'exportation

Les marchandises destinées à l'exportation hors UE sont présentées à la douane accompagnées d'une déclaration d'exportation. La déclaration d'exportation est « apurée » par le bureau de douane de sortie. Il s'agit de la confirmation de l'exportation réelle des marchandises. Cette apuration permet à l'exportateur de demander à récupérer la TVA qui s'applique aux marchandises exportées par l'intermédiaire de la déclaration périodique à la TVA.

Représentations douanières

Il existe plusieurs types de représentation :

1. Représentation indirecte (standard avec DHL)

Un agent en douane fait une déclaration en son nom propre, mais au nom de l'intéressé. L'agent en douane qui agit en tant que représentant indirect est le déclarant et donc (co-)responsable de la déclaration en douane. L'agent en douane fera la déclaration en son nom propre, mais au nom du principal obligé.

2. Représentation directe (désormais également possible avec DHL)

L'agent en douane présente une déclaration en douane au nom et pour le compte de l'intéressé. L'intéressé est le déclarant et donc responsable de la déclaration.

UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

PLUS D'INFORMATIONS AU SUJET DES DOUANES

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites Internet suivants :

DHL EXPRESS

Conseils et assistance pour les formalités douanières :
www.dhl.be

Outil DHL en ligne pour la **création de factures** : gratuit, il vous aide à rédiger votre facture étape par étape. **Trade Automation Services de DHL**, outil en ligne gratuit.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Site Internet de la douane belge :
www.fiscus.fgov.be

Site Internet de l'Union européenne pour les questions en lien avec les douanes:

Ici, vous trouverez des informations au sujet de l'AEO, de la TVA et des numéros statistiques.

Pour consulter les droits et mesures en vigueur dans les pays tiers :
www.madb.europa.eu

TARBEL :

<https://eservices.minfin.fgov.be/extTariffBrowser/>

Conditions générales et/ou conventions

Les conditions générales de DHL Express s'appliquent aux services Same Day, Time Definite et Day Definite. Vous pouvez consulter ces conditions sur http://www.dhl.be/fr/dhl_express/e-commerce_et_support/express_telechargements.html#shipping et nous pouvons vous les faire parvenir sur demande. Les dispositions de la Convention de Montréal ou de la Convention de Varsovie s'appliquent au transport transfrontalier aérien de marchandises. Ces conditions et conventions limitent la responsabilité du transporteur relative aux pertes, dommages et retards du chargement à 19 SDR* par kilogramme.

Pour le transport transfrontalier de marchandises par route, ce sont les dispositions de la convention CMR qui s'appliquent. Dans la plupart des cas, la convention CMR limite la responsabilité du transporteur relative aux pertes, dommages et retards du chargement à 8,33 SDR* par kilogramme.

Les conditions générales relatives à la garantie de remboursement peuvent également s'appliquer à certains envois en cas de retard.

* SDR = Special Drawing Rights ou Droits de tirage spéciaux ; moyenne pondérée des cours du yen japonais, de la livre sterling, du dollar américain et de l'euro.



UN SERVICE ADAPTÉ
POUR CHAQUE ENVOI

LES FORMALITÉS DOUANIÈRES,
POURQUOI ET DANS QUELS CAS

DÉMARRAGE RAPIDE

EXPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

EXEMPLE DE FACTURE COMMERCIALE OU
PRO FORMA

IMPORTATIONS – RÈGLES DOUANIÈRES

INCOTERMS®

DHL BILLING SERVICES

DOCUMENTS ET
RÉGIMES DOUANIERS SPÉCIAUX

TRADE AUTOMATION SERVICES (TAS) DE DHL
SERVICES DOUANIERS SUPPLÉMENTAIRES

DHL CUSTOMS SERVICES

BIENS À DOUBLE USAGE

NOTIONS DOUANIÈRES

PLUS D'INFORMATIONS
AU SUJET DES DOUANES

